

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
SESSION 2021-2022

---

07 JUIN 2022

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

VISANT À DÉFENDRE LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES AINSI QUE  
LES COLLECTIONS DU RÉSEAU POINTCULTURE

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA  
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES

PAR M. PIERRE-YVES LUX

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 394 (2021-2022) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation de Mme Pavet, co-auteure de la proposition de résolution .....	3
2	Discussion .....	5
3	Votes et confiance .....	10

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a examiné, au cours de sa réunion du 07 juin 2022, la proposition de résolution visant à défendre les travailleurs et les travailleuses ainsi que les collections du réseau PointCulture, déposée par Mme Pavet Amandine, Mme Vandevorde Anouk, Mme Bernard Alice, M. Mugemangango Germain, M. Dupont Jori, M. Kerckhofs Jean-Pierre, M. Hermant Antoine et M. Nemes Samuel (doc. 394 (2021-2022) n° 1).<sup>2</sup>

## **1 Présentation de Mme Pavet, co-auteure de la proposition de résolution**

**Mme Pavet** commence par rappeler que depuis le début de cette législature, le PTB ne cesse d'intervenir en commission pour tenter de sauver le réseau PointCulture. Elle précise notamment qu'en 2019, des milliers de signatures avaient alors été récoltées pour tenter de préserver les lieux, les collections et maintenir les emplois. Cette mobilisation aurait, selon la députée, poussé la Ministre de la culture à accorder un sursis au réseau.

Toutefois, les réjouissances n'auront été que de courte durée. En effet, explique la députée, dès la fin du mois de juin 2021, les responsables de PointCulture ont remis un nouveau projet de Contrat-programme qui a été pensé et conçu en étroite concertation avec le personnel du réseau.

Mais en novembre de la même année, les responsables ont reçu un premier avis négatif de la part des organes qui avaient la charge d'étudier et d'analyser ce

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme Delporte (Présidente)
- M. Hardy, M. Legasse, Mme Chabbert, Mme Laanan, Mme Pécriaux, Mme Roberty
- M. Gardier, M. Maroy, Mme Durenne,
- M. Lux, M. Segers, Mme De Re
- M. Dupont, Mme Bernard, Mme Pavet
- M. Dispa, Mme Goffinet

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Di Mattia, Mme Laffut, Mme Schepmans, membres du Parlement
- Mme Linard, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
- M. Petter, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Linard
- Mme Irgacheva, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Linard
- M. Lesuisse, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Linard
- Mme Milito, collaboratrice du groupe PS
- Mme Moyart, collaboratrice du groupe MR
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
- Mme Dostie, secrétaire politique du groupe PTB
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe « Les Engagés »
- Mme de Lhonneux, collaboratrice du groupe « Les Engagés »

nouveau projet qui n'a pas convaincu la ministre de la Culture dont les raisons n'ont cependant pas été explicitées.

Ensuite, la co-auteure de cette proposition de résolution explique qu'une convention transitoire portant sur l'avenir du Réseau PointCulture a été déposée le 23 mai 2022 et la décision ministérielle attendue pour le 30 juin, or il semble que « le réseau PointCulture » s'attend à une fermeture progressive de ses différents centres d'ici décembre prochain, affirme Mme Pavet, qui s'appuie sur un article publié récemment dans la presse pour illustrer son propos.

La députée indique que son groupe politique ne peut demeurer passif face à cette situation, c'est dans ce cadre précis que la présente proposition de résolution visant à défendre les travailleur.euses et les collections du réseau PointCulture est soumise à la commission.

La co-auteure de ce texte souligne aussi que « PointCulture » compte des collections d'une richesse inestimable qui ne seront plus accessibles de manière directe et qui risquent donc de « tomber » dans l'oubli. La députée s'interroge donc sur la stratégie qui sera mise en œuvre en vue de préserver ces collections. Inquiète quant à l'avenir de ce patrimoine culturel important, la députée aimerait savoir comment ces collections vont continuer à vivre dans la mémoire collective.

Mme Pavet poursuit sa plaidoirie en faveur du réseau « PointCulture » en rappelant que ce réseau ne concerne pas uniquement le prêt. En effet, insiste la parlementaire, PointCulture, ce sont également des concerts, des expositions, des conseils, des découvertes, des ateliers mais aussi un magazine, des ciné-débats, des lieux de vie animés ainsi qu'un important « tissu associatif » indissociablement lié à ce réseau.

Pour cette intervenante, la suppression de ces lieux de vie, de rencontres et de culture constitue un véritable recul en termes d'accès à la culture. Cette décision va à l'encontre de toutes les déclarations qui ont été faites au sein de cette commission. La suppression de ces lieux engendrera la suppression de près de la moitié des 76 emplois. C'est une gifle pour les travailleurs et travailleuses qui n'ont pas cessé de se « réinventer » d'année en année. Ces emplois représentent également une richesse inestimable qui va purement et simplement disparaître, souligne la parlementaire, qui regrette que la ministre ne propose aucune alternative aux travailleurs et travailleuses de ce secteur.

En guise de conclusion, la parlementaire invite le Parlement et le Gouvernement à prendre une décision claire dans ce dossier. Son groupe politique demande au Gouvernement de mettre en place une alternative qui permette de protéger l'institution, son patrimoine ainsi que toutes les personnes qui font vivre PointCulture.

## 2 Discussion

En guise de préambule, **M. Lux** rappelle que parmi les membres de la Commission, nombreux sont celles et ceux qui ont assidûment fréquenté les médiathèques proches de chez eux. A titre plus personnel, le député indique avoir gardé un souvenir vif des médiathèques du Passage 44 et de Louvain-la-Neuve qui ont largement contribué à forger sa culture musicale durant son enfance et son adolescence.

Il pense aussi que nombreux sont ceux et celles qui constatent que les habitudes culturelles ont évolué et que les changements apparus dans les supports musicaux ou cinématographiques ont indubitablement eu des conséquences sur notre manière d'écouter de la musique, de regarder des reportages ou des films. Et ces modifications ont évidemment eu des conséquences sur les institutions qui permettent un accès facile et de toutes et tous à la culture, précise **M. Lux**, qui rappelle que c'est le cas des médiathèques, devenues entre-temps PointCulture mais également le cas d'une multitude d'autres acteurs socio-culturels soutenus par la FWB, à l'instar des bibliothèques ou des médias audiovisuels.

Et ce constat, il n'est évidemment pas le seul à le faire, estime encore le parlementaire car affirme-t-il, les acteurs de première ligne sont conscients depuis plusieurs années de ces évolutions et de la nécessité pour elles et eux de faire évoluer leurs projets et leurs modèles. Cette situation s'impose également au réseau PointCulture qui fait l'objet de discussion en commission de la Culture. Ce réseau comme d'autres fait face à des difficultés et a dû repenser son fonctionnement, ses actions, et donc de manière globale son projet associatif, déclare **M. Lux**.

C'est précisément dans ce cadre que, depuis le début de la législature, le projet de PointCulture est en réflexion profonde afin d'apporter les évolutions qui permettront à cette institution de continuer à porter des missions socio-culturelles importantes, notamment en matière de constitution d'une collection d'œuvres médiatiques et d'accès démocratique à la culture. Le tout, dans un contexte global mouvant, dans un paysage socio-culturel qui évolue et dans un contexte qui impose une utilisation la plus pertinente des derniers publics afin de répondre le plus adéquatement aux besoins sociétaux.

Revenant plus spécialement sur la proposition, **M. Lux** estime effectivement qu'il est exact que l'accès à la culture de toutes et tous est au cœur de la déclaration de politique communautaire et les écologistes en sont fiers.

Et il serait encore plus exact d'affirmer que cet enjeu est au cœur de l'action de la ministre Linard, précise le député. A cet égard, il signale qu'une action forte et nécessaire a été entreprise par la Ministre, en début de législature lorsque les

commissaires ont appris avec étonnement, la fin des investissements dans la collection et la mise en vente d'œuvre par PointCulture.

Il poursuit son raisonnement en indiquant que parallèlement à l'important budget dévolu à PointCulture, l'évolution importante et positive d'une série de lignes budgétaires concernant les politiques d'accès à la culture depuis le début de la législature est à souligner.

Centres culturels, CEC et bibliothèques, pour ne citer qu'eux, ont connu une hausse de leurs budgets et c'est une excellente chose en matière de renforcement des droits culturels, déclare le parlementaire écologiste ?

Il rejoint la co-auteure de la présente résolution en ce qui concerne le patrimoine culturel de PointCulture car selon ce même intervenant, il est tout à fait exact de considérer que la collection d'œuvres de PointCulture est une richesse qui mérite d'être sauvegardée.

Tout le monde en est conscient et des évolutions ont déjà eu lieu pour permettre la diffusion de cette collection, notamment via des collaborations avec les acteurs de la lecture publique et la mise en commun des collections. Toujours relativement à PointCulture, il est exact aussi de souligner l'évolution de ses fonctionnements, l'utilité et la pluralité de ses missions dont celles de médiation culturelle ou encore la richesse des partenariats qui ont été développés, poursuit encore le commissaire.

Toutefois, il pense qu'il est inexact de ne pas considérer la perte de puissance de cette association confrontée aux évolutions de son environnement, singulièrement sur sa mission originelle et originale, et qui s'est lancée, il y a plusieurs années maintenant dans un processus de réflexion interne, de recherche de sens et de définition de missions pertinentes dans le paysage socio-culturels francophone. A cet égard, le parlementaire souhaiterait inviter chacune et chacun à lire attentivement le dernier rapport d'activité disponible et qui est explicite en la matière.

Il estime aussi qu'il ne serait pas judicieux de ne construire le développement de la résolution que sur l'exemple du PointCulture de l'ULB sans pointer la situation globale et de considérer "la fréquentation régulière de plusieurs sites du réseau de PointCulture" sans aller plus loin, notamment dans les chiffres.

Et à cet égard, si on reprend les chiffres présentés dans le dernier rapport d'activité 2019-2020, PointCulture a touché une vingtaine de milliers de personnes (dont 15.000 aux 374 événements organisés), les prêts se sont réduits de 38% sur la période pour passer de 321.000 à 198.000 (et, pour revenir sur Ixelles qui constitue l'unique point d'accroche, il est question d'une réduction de 28%, certes moins importante que pour les autres lieux avec, par exemple, -49% à Namur, - 37 à Liège ou -41 à LLN, mais néanmoins questionnante).

Et cette diminution importante en une année, est encore plus impressionnante lorsqu'on regarde l'évolution depuis 2011 où on passe de 1,8M à 200K prêts, insiste le député. Le tout, avec des subventions de la FWB à hauteur de plus de 7 millions d'euro, rappelle encore le parlementaire. En comparaison utile, même si comparaison n'est pas raison et qu'on ne peut limiter notre réflexion à de tels chiffres, la lecture publique est subventionnée à hauteur de 21 millions d'euros, et touche 800.000 personnes dans presque toutes les communes de la FWB. Pour lui, ces précisions permettent d'éclairer la situation présentée ici qui semble fortement biaisée et incomplète.

En ce qui concerne l'emploi, le député explique aussi que toute perte d'emploi dans le milieu culturel est à déplorer. Les secteurs de la FWB ainsi que celles et ceux qui les font vivre, sont une force qu'il faut chérir et renforcer, plaide le commissaire. Mais les besoins sont énormes, dans tous les secteurs et singulièrement dans les secteurs culturels qui œuvrent dans des champs similaires à ceux de PointCulture, soit celui du renforcement des droits culturels de toutes et tous. Dès lors, il pense qu'il est tout aussi évident que les moyens publics doivent permettre d'atteindre des objectifs sociétaux de la manière la plus adéquate, la plus percutante, la plus innovante possible. Une fois de plus ici, parler d'emploi, sans parler de ce à quoi ces emplois contribuent, lui paraît incomplet. Toujours en matière d'emploi, les échos développés ici sont issus des réflexions qui sont en cours au sein de PointCulture, association de droit privé qui, comme mentionné, est à la recherche d'un projet associatif en phase avec les réalités de son environnement, estime le commissaire.

Et si PointCulture devait considérer aujourd'hui que les ressources qui sont les siennes ne correspondent plus à la manière dont son projet peut et doit se redéployer, cela lui appartient, affirme M. Lux. A l'inverse, il ne paraît ni sain, ni respectueux pour l'intérêt de l'association et pour son autonomie d'action, d'imposer autre chose que des orientations politiques qui viennent baliser la construction du projet et son subventionnement !

Outre les biais qui jalonnent les démarches du PTB qui n'ont pas surpris le député ainsi que l'absence totale de la moindre suggestion d'action concrète, le parlementaire regrette que les auteurs de ce texte ignorent comment fonctionne la FWB en matière d'octroi de reconnaissances et de subventions pour les associations. Le député s'attarde ensuite sur le mécanisme d'octroi de reconnaissance et de subventions aux opérateurs ainsi que les conditions qui doivent être remplies. Il s'agit pour l'opérateur concerné de construire son projet et de le déposer à l'administration, explique M. Lux qui rappelle que l'Administration est chargée de contrôler une série d'éléments et de transmettre ce dossier tant aux inspections compétentes, qu'à la commission d'avis ad hoc qui vont ensuite étudier le dossier et remettront un avis afin de permettre une prise de décision par le politique.

Il rappelle que ces procédures sont indispensables pour assurer le respect d'une série de garanties démocratiques car il en va de la liberté d'association mais aussi de l'autonomie associative à l'égard des pouvoirs publics. Il regrette que la demande du PTB de proposer à PointCulture un projet alternatif, alors même qu'un dossier vient d'être déposé, après des mois de travail et que la procédure prévue est en cours, et surtout que les auteurs n'auraient pas pris connaissance dudit projet, fait dire au député que les auteurs du texte n'ont pas pris connaissance de l'évolution du dossier, ce qui a pour conséquence d'inquiéter le parlementaire dont le groupe politique ne votera pas cette proposition de résolution, préférant laisser le dossier suivre son cours et faire confiance aux institutions.

En conclusion, le député insiste sur le fait que la FWB doit continuer à investir dans ses politiques socio-culturelles de la manière la plus adéquate possible et comme cela se fait depuis le début de la législature. Cela doit passer par des relations saines entre pouvoirs publics et associations subventionnées garantissant notamment, une autonomie dans son organisation et une juste place donnée aux parties. Les collections de PointCulture doivent, quant à elles, être conservées et continuer à être valorisées. Le parlementaire annonce qu'il sera particulièrement attentif à ce que l'évolution du projet associatif de PointCulture ne donne pas lieu à une diminution globale des budgets consacrés au renforcement de l'accès à la culture de toutes et tous.

Craignant pour l'avenir de PointCulture et ceux et celles qui le font vivre, **M. Dispa** estime que la présence de la ministre aurait été appréciée dans cette discussion car elle aurait permis d'en savoir davantage sur les différentes orientations que le gouvernement compte prendre pour permettre de sauvegarder les collections de PointCulture et maintenir l'emploi du personnel. Concernant la proposition de résolution telle que présentée par la co-auteure du texte, M. Dispa n'est pas tout à fait en phase avec le PTB car le caractère protectionniste et conservateur du texte n'est pas le meilleur moyen pour trouver la meilleure solution pour le maintien du personnel ni la meilleure solution pour préserver le patrimoine culturel de ce lieu de culture. Pour lui, le projet doit évoluer pour coller à la réalité d'aujourd'hui. Une alternative s'impose mais celle-ci appartient à la ministre. Il regrette toutefois que la ministre Linard n'ait pas tenu compte du projet pensé et proposé par la précédente ministre de la Culture. Pour cet intervenant, la ministre Linard a préféré un nouveau type de projet présenté d'abord sous forme d'un Contrat-programme qui n'a pas convaincu et ensuite sous forme d'une convention de transition d'une durée de 6 mois permettant de gagner du temps d'ici le 30 juin et permettre l'émergence d'une alternative qui pourrait sauver l'institution et son personnel. Pour ce député, il y a urgence d'agir dans ce dossier, raison pour laquelle il s'étonne de l'absence de la ministre en commission ce 7 juin alors que très récemment encore la Ministre s'exprimait comme suit dans un communiqué de presse : « cet opérateur mérite

mieux que les solutions au cas par cas, destinées à prolonger le manque de décisions claires », souligne encore M. Dispa.

**Mme Roberty** remercie M. Lux pour son analyse concrète et objective sur la situation de l'institution. La députée rappelle qu'une procédure permettant de trouver une solution est actuellement en cours et qu'il y a donc lieu de la respecter pour permettre aux organes chargés d'étudier ce dossier de prendre la décision adéquate pour préserver les collections et le personnel de PointCulture. Mme Roberty annonce que le groupe PS ne votera pas favorablement la proposition de résolution car ce texte n'apporte pas de solution.

**M. Maroy**, quant à lui, rejoint M. Lux dans son analyse chiffrée et partage les mêmes souvenirs s'agissant des médiathèques évoquées par son collègue. Les médiathèques ont forgé la culture musicale des petits budgets, explique M. Maroy qui s'attarde ensuite sur « l'histoire merveilleuse » de ces lieux de culture qui ont marqué toute une génération de jeunes. Contrairement aux jeunes d'aujourd'hui, les anciens écoutaient les radios et allaient emprunter des CD à la médiathèque pour élargir leur choix musical alors qu'aujourd'hui, les jeunes font du « forum shopping » sur les plateformes musicales (la plus grande discothèque virtuelle), précise encore le député libéral. S'agissant du texte de résolution présenté par le PTB, M. Maroy se joint à M. Lux pour rappeler que les chiffres relatifs aux prêts ont drastiquement baissé. Il plaide pour plus de réalisme car le Modèle proposé par PointCulture doit évoluer pour correspondre à la réalité d'aujourd'hui, d'autant plus que les moyens financiers ne sont extensibles et chaque euro doit être dépensé de manière efficiente, indique encore le parlementaire qui ne souscrit pas à l'évolution prise par PointCulture. Pour lui, il est nécessaire de donner une chance au processus en cours car à ce stade, il est prématuré de demander une autre orientation. Il propose d'attendre le 30 juin pour prendre attitude. Il rappelle les 3 points d'attention pour le groupe MR :

- chaque euro doit être dépensé de manière efficiente ;
- le maintien des emplois ou le reclassement des personnes susceptibles de perdre leur emploi ;
- effectuer un tri dans les collections en vue de conserver les « petites » éventuelles.

En guise de réponses, **Mme Pavet** estime qu'il y a urgence car les emplois sont menacés. Les licenciements auraient commencé, explique la co-auteure. Pour cette intervenante, si la ministre veut agir pour sauver l'institution, c'est maintenant. Elle explique également que les collections de PoinCulture doivent être gardées car cette institution ne fait pas que du prêt mais s'occupe également de concerts,

d'expositions. C'est un lieu de vie, de rencontres et de culture vivante. Elle estime que la ministre écologiste a mis en place un cadre dont l'objectif consiste à supprimer purement et simplement ce lieu de culture. Mme Pavet regrette le rejet de cette proposition de résolution.

### Répliques

Répondant à M. Dispa, M. Lux confirme effectivement que la ministre Linard n'a pas suivi le projet de l'ancienne ministre de la culture qui a exprimé clairement son intention de mettre à plat le projet. Une vision politique qui diffère d'une autre ne lui semble pas particulièrement problématique. Il rappelle que Mme Linard suit activement ce dossier qui doit résolument s'inscrire dans la réalité d'aujourd'hui et par conséquent, devra évoluer car le modèle tel que conçu par PointCulture ne reflète plus cette réalité actuelle. Pour M. Lux, les procédures relatives à la gouvernance culturelle qui ont cours en FWB doivent être respectées par toutes et tous.

### **3 Votes et confiance**

L'ensemble de la proposition de résolution est rejetée par 8 voix contre 2 et 1 abstention.

Il est fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

M. Pierre-Yves Lux

La Présidente,

Mme Valérie Delporte